

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_111 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Steve JACKSON, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Corinne FORTIN (pouvoir à Anne GILLET VIES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Fabienne MENARD (pouvoir à Mathieu VIDAL), Geneviève MARTY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_111 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2021.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au budget primitif, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget général :

- En fonctionnement :

Dépenses : 68 438 €

- Inscription de crédits pour le financement d'enquêtes sociales auprès des gens du voyage qui sont sédentaires sur l'aire de Jarlard (+ 20 000 €). Cette nouvelle dépense est financée à 50% par l'Etat et par la diminution des crédits prévus pour le guichet unique de la rénovation énergétique (-10 000 €) ;
- Ajustement des crédits prévus pour la maintenance des copieurs (+ 2 500 €)
- Ajustement des crédits pour permettre de conserver un accès aux données financières du GIP actions contrat de ville (+ 2 095 €) ;
- Augmentation des crédits prévus pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs (+ 53 843 €).

Recettes : 68 438 €

- Inscription de la participation de l'Etat pour les enquêtes sociales auprès des gens du voyage qui sont sédentaires sur l'aire de Jarlard (10 000 €) ;
- Ajustement des recettes liées aux impôts et taxes ainsi qu'aux dotations versées par l'Etat en fonction des notifications reçues (+58 438 €).

- En investissement :

Dépenses : 0 €

- Inscription des crédits nécessaires à l'entrée au capital de la SCIC « Arpèges et Trémolos ». L'autorisation de programme « prise de participation dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) » adoptée lors du vote du budget primitif 2021 pour un montant de 540 000 € est donc révisée et son montant porté à 555 000 € (+ 15 000 €). Ces dépenses sont compensées par la diminution de l'enveloppe prévue pour les acquisitions de terrains (- 15 000 €).

Recettes : 0 €

- Néant.

La modification proposée augmente de 68 438 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2021.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget général 2021 telle que détaillée en annexe.

PORTE le montant de l'autorisation de programme n°AP2021—01 « prise de participation dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) » à 555 000 € (+15 000 € par rapport au BP 2021) avec une prévision de crédits de paiement pour l'exercice 2021 à 305 000 € (+15 000 € par rapport au BP 2021).

Pour extrait conforme,

Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL